Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Vente appartement

Par Isa

Bonsoir,

Suite à des problèmes de voisinage <nuissance sonore diurne et nocturne>, j'ai décidé de vendre mon appartement car c'est devenu insupportable.

Avant de mettre en vente ce bien, j'ai lancé une procédure contre mes voisins. Ma plainte a été prise en compte et donc la procédure est lancée.

En parallèle j'ai réussi a vendre mon appartement sans avertir les futurs acheteurs de cette démarche.

Aujourd'hui je me demande si ce problème peut annuler la vente ? Est çe un vice caché ? Suis je obliger de le signaler ?

Merci de me répondre car je suis très embetee et complètement perdue.

Cordialement

Mme Pascual